RAPPORT ANNUEL 2021
DU SERVICE PUBLIC
DE PREVENTION ET DE GESTION
DES DECHETS MENAGERS

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

SOMMAIRE

Préambule	6
Partie 1 > Les indicateurs techniques **Chapitre 1/ Le territoire desservi** • 1.1 Territoire desservi - 1.1.1 Présentation du périmètre - 1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement - 1.1.3 Déchets pris en charge par le service • 1.2 Compétences - 1.2.1 Répartition des compétences	8
Chapitre 2/ La prévention des déchets • 2.1 Description des actions	14
Chapitre 3/ La collecte des déchets: organisation • 3.1 Précollecte • 3.2 Population desservie • 3.3 Equipements liés à la collecte en apport volontaire • 3.4 Organisation de la collecte en porte à porte - 3.4.1 Spécification de la collecte - 3.4.2 Fréquence de la collecte • 3.5 Focus sur les déchetteries • 3.6 Evolution de l'organisation de la collecte	16
Chapitre 4/ La collecte des déchets: bilan	25

Chapitre 5/ Le traitement des déchets: organisation • 5.1 Localisation des unités de traitement • 5.2 Nature des traitements	**26**
Chapitre 6/ Le traitement des déchets: bilan • 6.1 Tonnages traités et valorisation - 6.1.1 Tonnages traités - 6.1.2 Taux global de valorisation • 6.2 Refus de tri et performance - 6.2.1 Définition et enjeux des refus de tri - 6.2.2 Performance de valorisation globale par rapport aux objectifs nationaux - 6.2.3 Performance énergétique du Centre de Valorisation Energétique (CVE)	**29**
Chapitre 7/ Impact environnemental et sanitaire	**35**
Chapitre 8/ L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets • 8.1 Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire • 8.2 Indicateurs liés aux accidents sur les installations - 8.2.1 Taux de fréquence des accidents de travail - 8.2.2 Taux de gravité des accidents avec arrêt	**36**
Chapitre 9/ La concertation et la gouvernance • 9.1 Description des moyens d'information et de concertation • 9.2 Suivi des réclamations	**38**

Partie 2 > Les indicateurs économiques et financiers **Chapitre 10/ Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets** • 10.1 Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets	**42**
Chapitre 11/ Budget, coût du service et financement • 11.1 Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service • 11.2 Le montant annuel global des dépenses liées au traitement des déchets ménagers et assimilés • 11.3 Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement des déchetteries et des collectes en apport volontaire • 11.4 Les recettes Chapitre 12/ Structure du coût	**44**
Chapitre 12/ Structure du coût	**48**

Préambule

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 5216-5), la Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Artois Lys Romane exerce de plein droit des compétences obligatoires et des compétences optionnelles parmi lesquelles se trouvent la prévention et la réduction à la source, ainsi que la collecte et le traitement des déchets.

LE CONTEXTE JURIDIQUE

Conformément à l'article 1 de la loi n°95-101 du 02 février 1995 de renforcement de la protection de l'environnement dite loi «Barnier», il est entendu que « chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celle relatives aux substances et activités dangereuses »

Une partie de cette loi est traduite dans le Code Général des Collectivités Territoriales (art L2224-17-1 et L 5211-39). La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a donc en charge la production d'un rapport annuel dont le contenu obligatoire est explicité dans le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

L'ARTICLE L2224-17-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES précise également que "Le Maire présente au Conseil Municipal ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice concerné. Le rapport et l'avis du Conseil Municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 ainsi que sur le site internet de la Collectivité. Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport."

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane est un des plus vastes ensembles intercommunaux de France.

Elle réunit 100 communes, près de 280 000 habitants, sur un territoire de quelque 647 km^2.

Sa particularité principale est de s'articuler autour de deux villes-centre, Béthune et Bruay-La-Buissière, dans un ensemble au caractère rural très marqué (62 communes de moins de 2 000 habitants).

Sa densité de population est forte, à l'image de l'Europe du Nord-Ouest dans laquelle l'agglomération se positionne : 435 habitants au km^2.

La Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Artois Lys Romane mène des actions de prévention et exerce la compétence « Prévention, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » sur le territoire des 100 communes.

Partie 1
Les indicateurs techniques

De quoi parle-t-on?

L'évolution récente du secteur des déchets a généré des changements importants dans leur gestion technique au sein des territoires. La prévention des déchets prend de l'ampleur, comme en témoigne le déploiement de plan et programmes de prévention des déchets ménagers et assimilés au sein des collectivités locales. La prévention vise à éviter la production et la nocivité des déchets, ce qui permet de réduire les coûts et l'impact environnemental liés à leur prise en charge. Des collectes séparées sont également mises en place, les modes de traitement évoluent. L'ensemble de ces facteurs rend parfois le service public de prévention et de gestion des déchets complexe à appréhender pour les usagers.

L'enjeu de cette partie portant sur les indicateurs techniques est de proposer au lecteur une vision d'ensemble du service, de son organisation sur le territoire, des déchets pris en charge, des modes de traitement et des tonnages concernés.

Chapitre 1

1.1 Le territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre

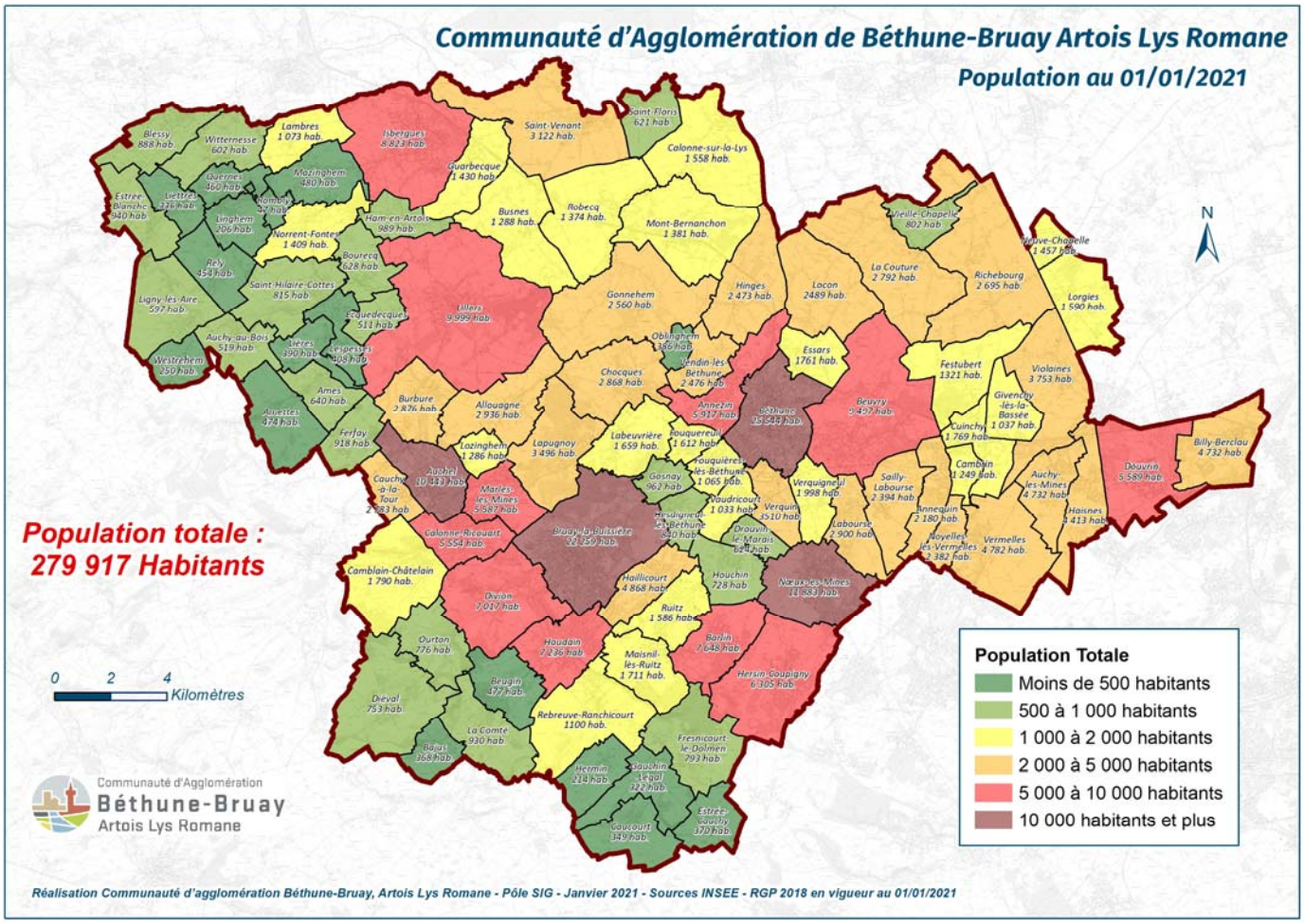

1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

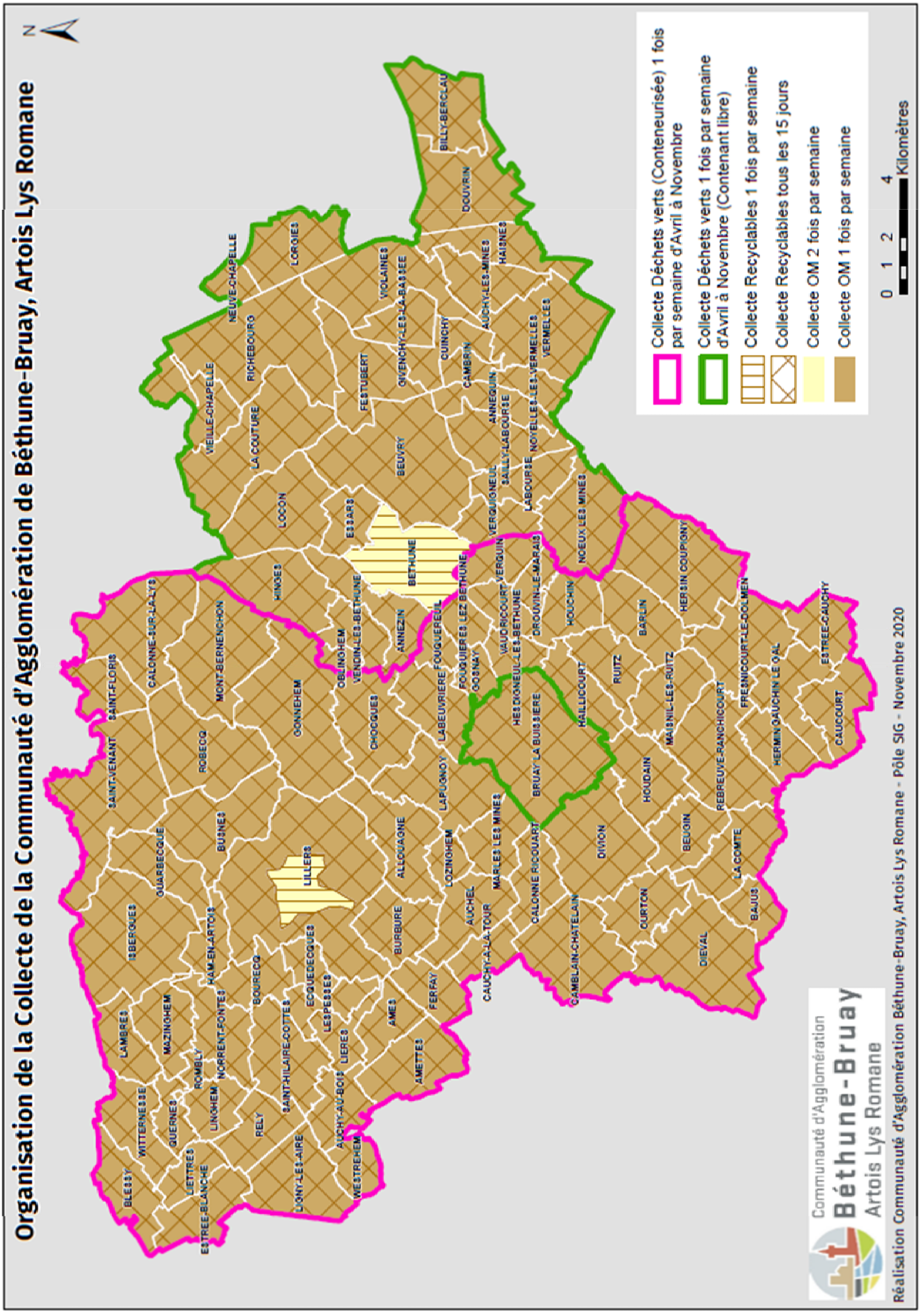

1.1.3 Déchets pris en charge par le service

	Collecte séparée	Apport volontaire	Déchetteries
	✓	✓	
	✓	✓	✓
	✓	✓	
		✓	✓
	✓		✓
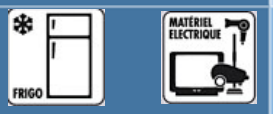	✓		✓
		✓	✓
			✓
			✓
	✓		✓
	✓		✓
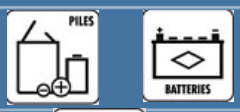			✓
			✓
			✓
	✓		
	✓ *		✓
			✓
			✓

* collecte sur 18 communes à date fixe

1.1.3 Déchets pris en charge par le service (suite)

	Collecte séparée	Apport volontaire	Déchetteries
	✓		✓
	✓		✓
Souches	✓		✓ Plate forme de broyage de déchets verts
	✓		✓
	✓		✓

1.2 Répartition des compétences

Missions	Collecte	Traitement
OMR	Régie Prestation de service pour les CAV	CVE (Centre de Valorisation Energétique) Délégation de service public
Recyclables secs	Régie Prestation de service pour les CAV	Centres de tri de Ruitz Marché d'exploitation, puis contrats de reprise
Verre	Régie	Contrat de reprise
Déchets verts	Régie	Plateforme de broyage Marché de prestation pour le transport et le compostage
Amiante	Régie	Marché de prestation
Déchetteries	Régie	Filières de recyclage Marchés divers + REP
Encombrants	Régie pour 18 communes Ressourcerie pour 21 communes	Filières de recyclage Réparation et/ou réemploi par la Ressourcerie

Chapitre 2

La prévention des déchets

2.1 Description des actions

Politique de prévention et de réduction des déchets à la source

En 2021, les thématiques compostage domestique, compostage de gros volume, vermicompostage de gros volume, gaspillage alimentaire, zéro déchet, lutte contre les imprimés non sollicités et éco-exemplarité ont continué à être développées sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane malgré un contexte sanitaire complexe.

Le gaspillage alimentaire

Le 6 octobre 2021 a eu lieu une réunion de présentation du projet « anti-gaspi » aux collèges du territoire en partenariat avec le Département en vue de reprendre les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans ces établissements.

Des démonstrations culinaires anti-gaspi ont permis de sensibiliser 480 personnes lors de 3 événements "Grand Public": Poireaux Folies à Verquin, Soupes et Jardins à Calonne-Ricouart, Fête de la Pomme à Mazinghem. Par ailleurs, le Service Animation en milieu scolaire de l'agglomération a réalisé 32 interventions sur le thème du gaspillage alimentaire auprès de 669 élèves de CP et de CE1 au cours de l'année scolaire 2020-2021. Durant l'été 2021, 180 enfants du centre de loisirs du Sivom du Béthunois ont été sensibilisés au gaspillage alimentaire au cours de 5 animations délivrées par les Animatrices Environnement.

Le réemploi et la réparation

À l'occasion de la Semaine européenne de réduction des déchets, la Communauté d'Agglomération a invité les habitants à rencontrer des artisans de la réparation, des professionnels de la seconde main et du raccommodage, des artistes de la récupération et des Repair Cafés dans le cadre du Salon du Réemploi et de la Réparation. Cette 6ème édition s'est tenu au sein du complexe sportif Edgard Caillau de la commune d'Houdain les 20 et 21 novembre 2021. Cet événement a rassemblé 27 exposants, 650 visiteurs et a permis de réaliser 73 réparations.

L'Autocollant « Stop pub »

En 2021, l'Agglomération a continué la distribution d'autocollants aux communes du territoire (pour mise à disposition du public), ainsi que sur les stands grand public réalisés par le Service Prévention des déchets. 14 554 autocollants ont ainsi été distribués.

Le don et la solidarité

L'opération « collecte solidaire de jouets », a été renouvelée en 2021. Du 25 novembre au 10 décembre, 228 kg de dons ont été collectés grâce à la générosité des agents. Ces 629 jouets, livres et peluches ont ensuite été distribués aux enfants du conseil citoyen de Barlin.

L'éco-exemplarité en interne

Le service Prévention déchets s'est chargé de :

- La gestion de la Give-Box: les agents de l'Agglomération peuvent déposer les livres et les petits objets du quotidien qu'ils souhaitent donner, et prendre, s'ils le souhaitent, les articles qui les intéressent.
- La collecte de piles, téléphones portables et matériels d'écriture.
- La mise en place d'un atelier cosmétique au naturel à destination de 12 agents de la CABBALR le 26 novembre 2021.
- La sensibilisation à la pollution numérique, ainsi qu'à l'alimentation locale et de saison

Le compostage

Le compostage individuel

L'Agglomération compte 19 guides bénévoles actifs en 2021, dont 5 nouveaux guides formés durant les sessions de formation organisées au printemps et à l'automne. 2 réunions de réseau des guides composteurs ont également été réalisées en 2021.

Accompagnés des Guides composteurs bénévoles, les Techniciens prévention déchets ont animés 14 stands grand public lors de différents événements organisés sur le territoire (Fête de la pomme à Mazinghem, Faites de la graine à Festubert, Poireaux Folies à Verquin, Festival des Possibles à Béthune, Salon du réemploi et de la Réparation à Houdain, Entreprise LENZE à Ruitz, Parc de la Cité Blanche à Béthune, Stand compostage autonome et partagé lors du Conseil Communautaire de la CABBALR, World Clean Up Day à Auchel et Béthune, Salon Soupes et Jardins à Calonne-Ricouart, Fête du Verger à Labeuvrière, Médiathèque de Bruay-la-Buissière, Quartiers d'été à Béthune, Grand Prix d'Isbergues).

883 composteurs ont été distribués pendant les 30 opérations de retrait de composteurs mises en place en 2021. L'année 2021 a été marquée par des partenariats expérimentaux avec les communes de Billy-Berclau et de Beuvry (notamment par l'organisation d'un retrait exceptionnel sur la commune de Billy-Berclau avec 115 composteurs délivrés). Au total, 1 400 habitants ont été sensibilisés sur cette thématique et 1290 brochures ont été distribuées.

Le compostage de gros volume

Des projets de compostage de gros volume et de compostage partagé sont développés par les Techniciens prévention déchets sur le territoire.

Afin de gérer ces équipements, l'Agglomération compte aujourd'hui 95 « référents compostage », 25 ont été formés en 2021. Cette année, les Techniciens prévention déchets ont installé 9 sites de compostage de gros volumes au sien :

- Pension de famille d'Haillicourt
- Collège Notre Dame La Bassée/Violaines
- MARPA de Locon
- Jardins partagés de Saint-Venant
- Château de Beaulieu à Busnes
- Foyer de Jeunes Travailleurs à Bruay-la-Buissière
- Restauration scolaire de Billy-Berclau
- Cimetière de Noeux-les-Mines
- Foyer d'Accueil Médicalisé de Witternesse

La CABBALR compte aujourd'hui 55 sites de compostage partagé.

Les Techniciens prévention déchets ont également effectué 12 visites de contrôle sur sites afin de vérifier le bon fonctionnement des équipements mis à disposition par la Communauté d'Agglomération.

La sensibilisation en milieu scolaire

Pendant l'année scolaire 2020-2021, le Service Animations en milieu scolaire a sensibilisé 117 élèves de CM1 au cours de 5 interventions sur la thématique du compostage. Ces animations ont fait l'objet d'une réorganisation. Des animations compostage « nouvelle formule » ont été proposées aux écoles pour l'année scolaire 2022-2023.

Chapitre 3

La collecte des déchets: organisation

3.1 Précollecte

3.2 Population desservie

	Collecte en porte à porte (PAP)	Collecte en points d'apport volontaire (PAV)
	2021	**2021**
		165 PAV (97 OM et 68 emballages)
Ménages (en nbre d'habitants)	272 967	6 950
Bénéficiaires n'étant pas des ménages (contrat RS)	3 051	/
	2020	**2020**
		156 PAV (91 OM et 65 emballages)
Ménages (en nbre d'habitants)	273 566	6 440
Bénéficiaires n'étant pas des ménages (contrat RS)	3 021	/

3.3 Equipements liés à la collecte en apport volontaire 2021

Flux de déchets en apport volontaire

	Nbre de contenants disponibles	Type de contenant	Tonnage collecté ménager	Tonnage collecté non ménager
	2021 : 97 2020 : 91	colonne	2021 : 1 581.54 2020 : 1 472.72	Pas disponible
	2021 : 68 2020 : 65	colonne	2021 : 177.74 2020 : 152.72	Pas disponible
	2021 : 843 2020 : 842	colonne	2021 : 10 302 2020 : 10 549	Pas disponible
	2021 : 25 2020 : 25	Benne en déchetterie + Quai de déchargement à la déchetterie de Bruay	2021 : 15 062 2020 : 8 439.21	Pas disponible
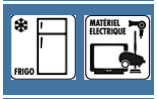	2021 : 11 2020 : 10	Benne en déchetterie	2021 : 2 091.92 2020 : 1 800	Pas disponible
	2021 : 11 2020 : 11	Colonne Le Relais	2021 : 97.14 2020 : 64	Pas disponible
	2021 : 11 2020: 11	Benne en déchetterie	2021 : 5 807.28 2020 : 5 040.62	2021 : 566.30 2020 : 522.38
	2021 : 24 2020 : 24	CAV	Claires : 12.23 / 9.8 Noires : 130.65 / 72.77	0.25 / 0.2 1.62 / 0.276
	2021 : 12 2020 : 12	Benne en déchetterie	2021 : 2 333.60 2020 : 2 077.06	2021 : 128.92 2020 : 78.94
	2021 : 11 2020 : 11	Benne en déchetterie	2021 : 4 982.03 2020 : 4 127.47	Pas disponible
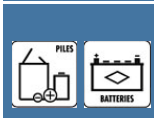	2021 : 11 2020 :11	Piles: fût Batteries: palox étanche	7.395 / 4.4 22.98 / 13.86	Pas disponible 0 / 0.13
	2021 : 11 2020 : 11	Benne en déchetterie + bac roulant	2021 : 235.7 2020 : 183.46	Pas disponible
	2021 : 22 2020 : 22	Benne en déchetterie	2021 : 20 378.00 2020 : 14 452.67	2021 : 2 115.00 2020 : 2 082.33
	2021 : 12 2020 : 12	Benne en déchetterie	2021 : 9 773.66 2020 : 7 785.58	2021 : 2 018.50 2020 : 2 154.42
	2021 : 11 2020 : 11	Contenant dédié	2021 : 3.335 2020 : 2.832	Pas disponible
	2021 : 20 2020 : 20	Benne de déchetterie	2021: 5 886.91 2020 : 5 682.12	2021 : 249.60 2020 : 240.88
	2021 : 3 2020 : 2	Benne en déchetterie	2021 : 93.36 2020 : 31.7	2021 : 69.56 2020 : 62.3
	2021 : 12 2020 : 12	Benne en déchetterie	2021 : 854.72 2020 : 698	2021 : 35.36 2020 : 30.72

3.3 Equipements liés à la collecte en apport volontaire 2021 **(suite)**

	Nbre de contenants disponibles	Type de contenant	Tonnage collecté ménager	Tonnage collecté non ménager
	2021 : 11 2020 : 11	Caisson DDS En déchetterie	2021 : 200.05 2020 : 171	Pas disponible
Souches d'arbres	2021 : 1 2020 : 1	Plate forme de broyage	2021 : 0 2020 : 0	2021 : 0 2020 : 88.29
	2021 : 11 2020 : pas de données	Rack de rangement	2021 : 28.45 2020 : pas de donnée	2021 : 0 2020 : pas de donnée
	2021 : 11 2020 : Pas de données	Rack de rangement	2021 : 0.272 2020 : Pas de donnée	2021 : 0 2020 : pas de donnée
TOTAUX			**2021 : 80 063.23** **2020 : 65 010.31**	**2021 : 5 185.11** **2020 : 5 260.87**
TOTAL COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE			**2021 : 85 248.34** **2020 : 70 271.18**	

3.4 Organisation de la collecte en porte à porte

- 3.4.1 Spécification de la collecte

Type de déchets collectés en porte à porte

Population desservie	272 967	272 967	25 544 Ville de Béthune	279 917	49 764 18 communes	279 917
Tonnages annuels	2021 : 72021 2020 : 71 551	2021 : 14 496 2020 : 14 554	2021 : 363 2020 : 340	2021 : 31 896 2020 : 25 001	2021 : 1 847 2020 : 1 595	2021 : 943.38 2020 : 659.4
Distances parcou-rues pour la collecte (estimation)	2021 : 692 329 2020 : 590 749	2021 : 375 770 2020 : 320 637	2021 : 9 110 2020 : 7 773	2021 : 346 281 2020 : 295 474	2021 : 9 810 2020 : 8 371	Données non disponibles
Couleur du bac concerné	Gris foncé	jaune	Contenant libre	Vert sur 70 communes et contenant libre sur 30 communes	Pas de conte-nant	Sur demande en big-bag
Collecte séparative proposée		✓	✓	✓	✓	✓

- 3.4.2 Fréquence de la collecte

1x par semaine pour 98 communes 2x par semaine pour Béthune et Lillers (en partie)	1x tous les 14 jours pour 98 communes 1x par semaine pour Béthune et l'hyper centre de Lillers	1x par semaine pour Béthune	1x par semaine pour 100 communes. De mi-avril à mi-novembre 1 fois par mois du 01 décembre au 30 mars sur 13 communes et sur RDV pour plus d'un m^3 sur les 52 autres communes	3x par an sur 13 communes 2x par an sur 5 communes Sur appel pour 21 communes (Ressourcerie La Courte Echelle)	Sur appel pour les 100 communes

3.5 Focus sur les déchetteries

Horaires d'ouverture:
Du mardi au samedi: de 9h20 à 18h
Les dimanches et jours fériés: de 9h20 à 12h
Fermées tous les lundis, le 25 décembre, le 1er janvier et le 1er mai

Conditions d'accès:
Accès limité aux véhicules de moins d'1m90 sur les 7 déchetteries (Haisnes-les La Bassée, Béthune, Bruay-La-Buissière, Calonne-Ricouart, Marles-les-Mines, Nœux-les-Mines, Ruitz). Concernant la déchetterie de Houdain accès au professionnels et aux véhicules gros volumes avec reconnaissance de plaque minéralogique.

Apport limité à 5m3 de déchets par semaine, 20l pour les liquides et 5 pneus

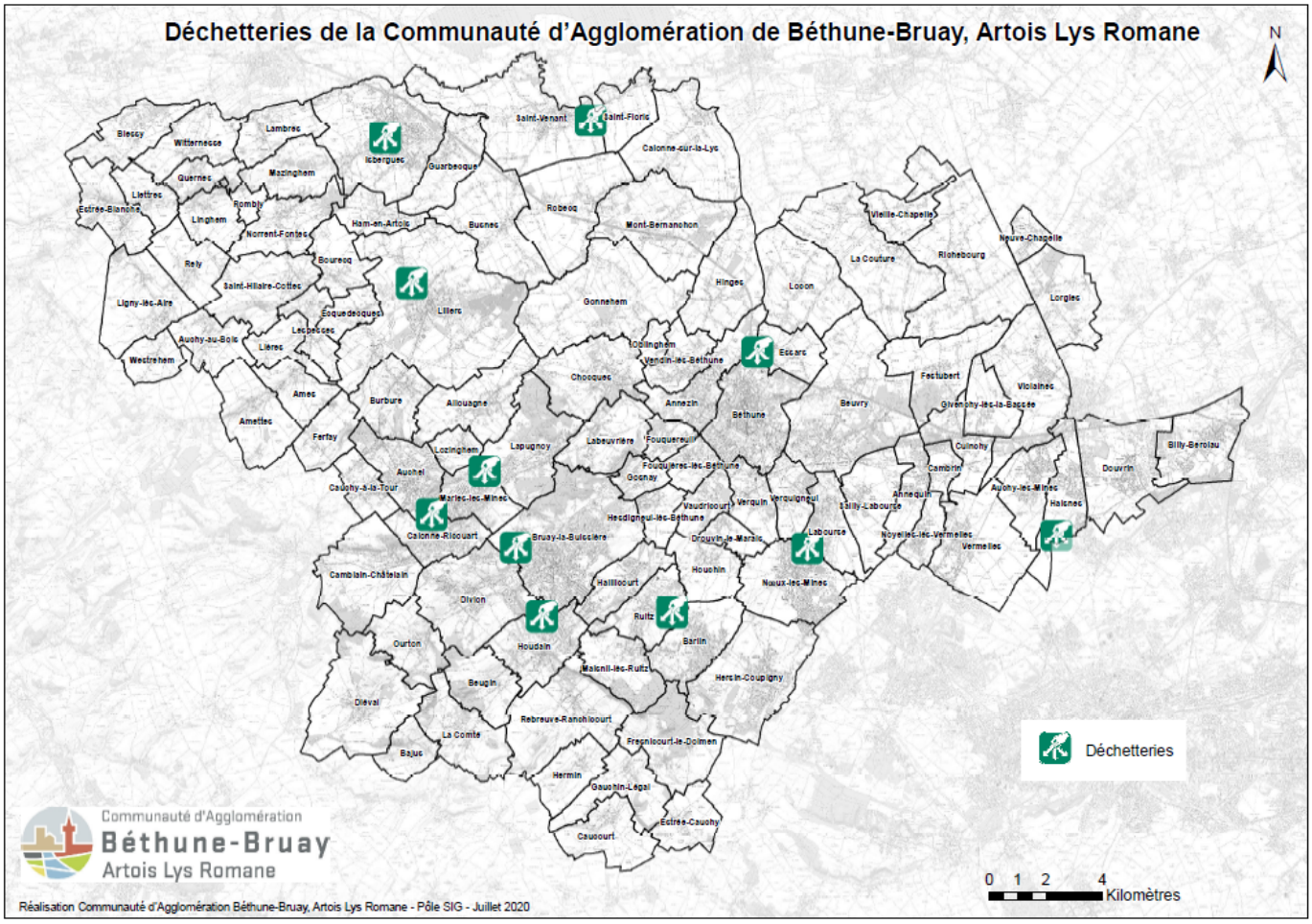

La déchetterie « gros volumes » à Béthune
Ouverte aux professionnels ayant leur siège social sur le territoire de la collectivité et aux particuliers

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Le samedi de 8h30 à 12h30
Fermée les dimanches et jours fériés

Conditions d'accès:
Accès autorisé aux véhicules ayant un PTAC < 12 tonnes
Accès autorisé aux véhicules de plus d'1m90
Apport limité à 12m^3 par semaine et par type de déchets
Accès payant selon le type de déchets

Les conditions d'accès des déchetteries :

Afin de résoudre la problématique de gestion d'accès aux déchetteries, des portiques ont été mis en place dans 7 des 11 déchetteries dédiées aux habitants. Pour les professionnels, les services communaux et les usagers disposant d'un véhicule de plus de 1,90m de hauteur l'offre d'accès est complétée par une déchetterie « gros volumes » située à Béthune dont les tarifs sont précisés ci-dessous. Depuis, 2020 la Déchetterie de Houdain permet également d'accueillir les professionnels et les « gros volumes »

Les propositions d'harmonisation et d'amélioration des déchetteries :

- Installer des portiques sur toutes les déchetteries
- Créer une déchetterie « Gros volumes » sur Isbergues
- Création d'un quai de déchargement pour les déchets verts à la déchetterie de Béthune et mise en place de bennes « tampon » à la déchetterie de Ruitz permettant d'augmenter la capacité d'acceptation des déchets

En 2021 les tarifs et les quantités admises pour les professionnels à la Déchetterie « gros volumes » de Béthune et aux déchetteries de Houdain, Lillers, Saint Venant et Isbergues sont les suivants :
En 2021, les tarifs et les quantités admises pour les particuliers disposants d'un véhicule de plus de 1,90m de hauteur sur la déchetterie « gros volumes de Béthune et de la déchetterie de Houdain sont les suivants :

Déchetterie « gros volumes » de Béthune et professionnels sur Houdain, Isbergues, Lillers et Saint Venant	
Produits	**Tarifs en € TTC (taux de TVA en vigueur inclus)**
Cartons	Gratuit
Papiers	Gratuit
Ferrailles	Gratuit
Batteries	Gratuit
Piles et Accumulateurs	Gratuit
Tubes néon et Lampes fluo-compact	Gratuit
Appareils Electroménagers (D3E)	Gratuit
Huiles noires	Gratuit
Placoplatre	15 € le m^3
Déchets végétaux	15 € le m^3
Bois	15 € le m^3
Tout Venant Incinérable	25 € le m^3
Encombrants	25 € le m^3
Gravats	15 € le m^3
Polystyrène	15 € le m^3
Eléments contenant de l'amiante	Non-acceptés
Pneumatiques	Non-acceptés
Déchets Spéciaux	Non-acceptés

3.6 Evolution de l'organisation de la collecte

Le plan déchets initié en 2012

Le plan porte sur l'application de **la recommandation R437 de la CNAM qui** se traduit par:

- **l'Interdiction d'effectuer des manœuvres dangereuses** (suppression des marches arrières, collecte mono latérale sur les voies > à 4 mètres; mise en place de points de regroupements…).
- **La protection des salariés** (conteneurisation de tous les foyers, suppression de la collecte des sacs, adaptation des EPI, amélioration des locaux sociaux…)

Optimisation du service

- Mise en place de la collecte C0,5 pour les déchets recyclables (augmentation du volume des bacs recyclables si nécessaire),
- Réorganisation des tournées (optimisation du circuit de collecte, la collecte mono-ripeur…),
- Densification des colonnes « verre » (une pour 300 habitants en zone rurale),
- Amélioration du maillage du territoire en déchetteries.

Harmonisation du Service Collecte des déchets verts

En 2021, il a été procédé en fin de saison à l'extension de la conteneurisation de la collecte des déchets verts sur 28 communes du territoire pour une mise en place effective en 2022. Les communes concernées sont : ANNEQUIN, ANNEZIN, AUCHY-LES-MINES, BEUVRY, BILLY-BERCLAU, CAMBRIN, CUINCHY, DOUVRIN, ESSARS, FESTUBERT, GIVENCHY-LES-LA-BASSEE, HAISNES LES LA BASSEE, HINGES, LABOURSE, LA COUTURE, LOCON, LORGIES, NEUVE-CHAPELLE, NOEUX-LES-MINES, NOYELLES-LES-VERMELLES, OBLINGHEM, RICHEBOURG, SAILLY-LABOURSE, VERMELLES, VERQUIGNEUL, VIEILLE-CHAPELLE, VIOLAINES, VENDIN-LES-BETHUNE.

Cette mise en place a débuté fin 2021 et se poursuivra lors du premier trimestre 2022. La collecte mécanisée sur ces 28 communes sera effective en 2022

Chapitre 4

La collecte des déchets : bilan

Déchets collectés et évolution des tonnages (porte à porte + apport volontaire)

Hors professionnels

Population desservie	279 917	279 917	279 917	279 917	279 917
Tonnages 2021	**73 603**	**14 674**	**10 666**	**46 958**	**11 620**
Moyenne en kg/hab/an 2021	262.95	52.42	38.10	167.75	41.51
Tonnages 2020	**73 023.72 (1)**	**14 706.72 (1)**	**10 889**	**33 440**	**9 380**
Moyenne (*) en kg/hab/an 2020	260.95 (1)	52.52 (1)	38.89	119.43	33.50
Évolution en % entre 2020 et 2021	**+2.87 %**	**+0.83 %**	**-2.05 %**	**+40.42%**	**+23.87%**

(*) Les moyennes 2020 ont été effectuée s par rapport à la démographie connue (280 006)
Les données démographiques ont été actualisées pour l'année 2021
(1) les données 2020 ont été corrigées en prenant en comptant le tonnage collecté dans les PAV

Chapitre 5

Le traitement des déchets : organisation

5.1 Localisation des unités de traitement

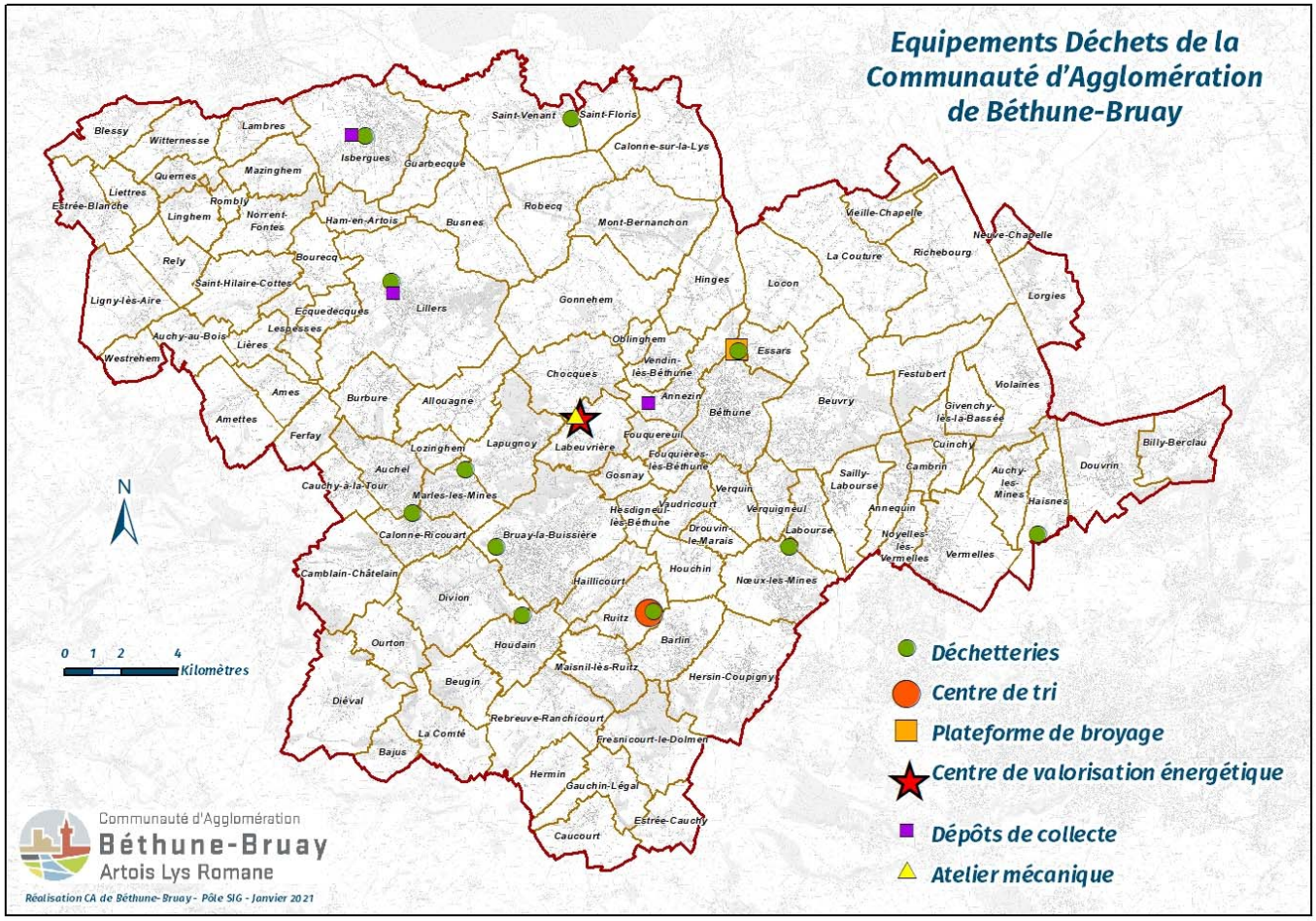

5.2 Nature des traitements

Type de déchets	Lieu (x) de traitement/ stockage	Mode de traitement
	Centre de Valorisation Energétique (CVE) Labeuvrière	Incinération avec récupération d'énergie
	Centres de Tri Ruitz	Tri Puis filières de recyclage par flux
	Plateforme de broyage Béthune	Plateformes de compostage Graincourt les Havrincourt et Incourt
	Apport en déchetteries	Recyclage Envie 2E Réemploi par la Ressourcerie
	Déchetteries et colonnes	Valorisation Le Relais
	Apport en déchetteries	Recyclage Ramery (Harnes)
	Apport en déchetterie	Huiles noires: Sevia Huiles claires: B. Trublin
	Apport en déchetterie	Recyclage Coenmans
	Apport en déchetterie	Recyclage Eco Mobilier
	Apport en déchetterie	Recyclage Corépile
	Apport en déchetterie	Valorisation Ramery +La Vie est Belt
	Apport en déchetterie	Valorisation SA Verrier & fils / MRL
	Apport en déchetterie Collecte PAP	Enfouissement CET Hersin Coupigny CET Blaringhem
	Apport en déchetterie	Recyclage Recylum
	Apport en déchetterie	Incinération avec récupération d'énergie — CVE
	Apport en déchetterie	Baudelet à Blaringhem
	Centres de Tri de Ruitz	Tri Puis filières de valorisation et recyclage

5.2 Nature des traitements (suite)

Type de déchets	Lieu (x) de traitement/ stockage	Mode de traitement
	Apport en déchetterie Transport vers Vanheede	Enfouissement Vanheede
	Apport en déchetterie	Cadre REP par Eco DDS
Souches d'arbres	Apport à la plate forme de déchets verts	CMVL (Oudezeele)
	Apport en déchetterie	Metteurs sur le marché
	Apport en déchetterie	Oncidis

Chapitre 6

Le traitement des déchets: bilan

Définitions: La valorisation des déchets

On distingue la valorisation énergétique, matière et organique :

- **valorisation énergétique** : exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets. Cette énergie sert à produire de l'électricité et/ou de la chaleur et/ou de la vapeur;

- **valorisation matière** : utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau ;

- **valorisation organique** :utilisation pour amender les sols de compost, digestat ou autres déchets organiques transformés par voie biologique.

6.1 Tonnages traités et valorisation (tous apports confondus)

- 6.1.1 Tonnages traités

	Tonnages collectés	Tonnages valorisés	Type de valorisation	Différence
ORDURES MÉNAGÈRES	2021 : 76 057.12 (1) 2020 : 75 355.76 (1+2)	2021 : 79 131.00 2020 : 78 240.76 (1+2)	énergétique	2021 : Refus de tri en valorisation au CVE (3 073.28T)
	2021 : 14 674.60 2020 : 14 706.70 (2)	2021 : 11 198.74 2020 : 11 252.70 (2)	matière	2021: Refus de tri + stock (3 073.88 T+ 401.98 T)
ENCOMBRANTS (3)	2021 : 1 846.54 2020 : 1 595.00	2021 : 0 2020 : 0	Aucun (Enfouissement)	
VERRE	2021 : 10 666 2020 : 10 889	2021 : 10 666 2020 : 10 889	matière	
DÉCHETS DE JARDIN	2021 : 46 958 2020 : 33 440	2021 : 46 958 2020 : 33 440	organique	
Déchèterie Hors déchets verts et TVI	2021 : 51 988.55 2020 : 41 555.21	2021 : 40 196.39 2020 : 31 615.21	matière	2021 : Enfouissement Encombrants 11 792.16 tonnes
Déchèterie TVI	2021 : 6 136.51 2020 : 5 923	2021 : 6 136.51 2020 : 5 923	énergétique	
AMIANTE / CIMENT	2021 : 943.38 2020 : 659.40	2021 : 0 2020 : 0	Aucun (Enfouissement)	
TOTAUX	**2021 : 209 270.70** **2020 : 184 124.07**	**2021 : 194 286.64** **2020 : 171 360.67**		

(1) Les tonnages Ordures Ménagères collectées concernent les tonnages chez les usagers (PAP + AV), les déchets des communes
(2) Les chiffres 2020 ont été corrigés mais cela ne modifie pas le taux global de valorisation
(3) Les encombrants collectés en porte à porte ont été ajoutés au tableau récapitulatif (2021 + 2020)

- 6.1.2 Taux global de valorisation

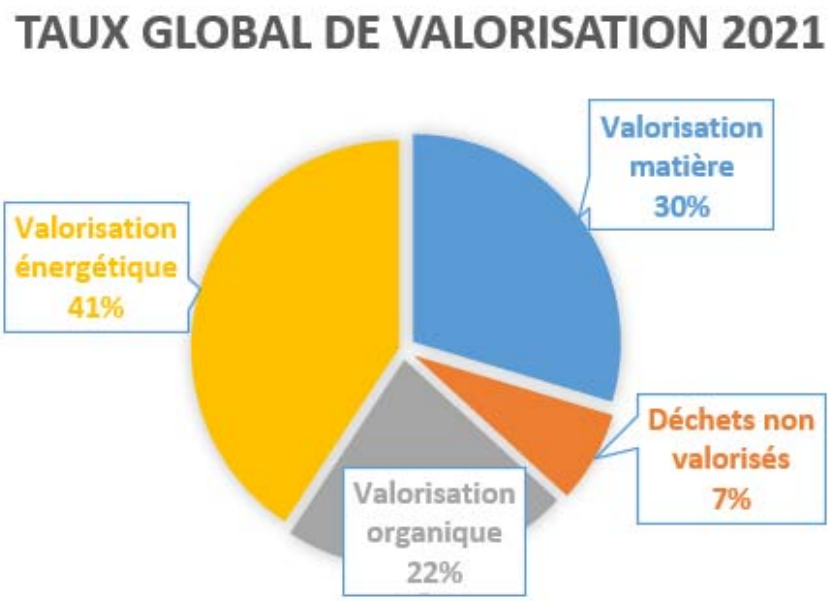

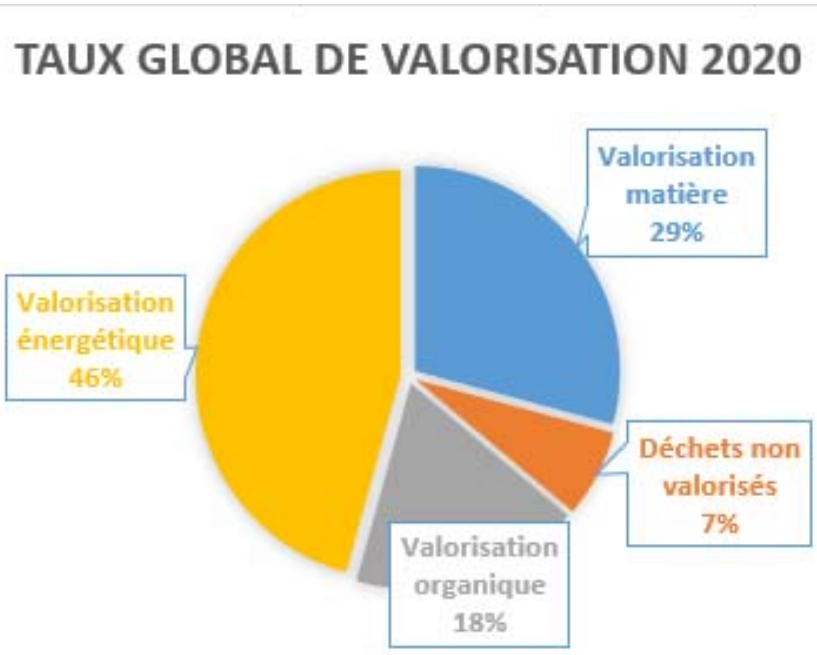

Le graphique de 2020 a été actualisé en fonction des données corrigées page 29

6.2 Refus de tri et performance

- 6.2.1 Définition et enjeux des refus de tri

Définition du refus de tri:
Fraction des déchets qui a soit été soustraite au flux (en centre de tri) avant traitement ou qui est récupérée après un traitement inadaptée à leur nature. Les déchets sont non conformes au cahier des charges du centre de tri. Ils seront soit incinérés, soit mis en décharge.

Lors des contrôles de bacs de la collecte sélective effectués en 2021 ont été constatés des résultats suivants:

	2021	2021	2020	2020
Qualité du tri	Nbre de tournées contrôlées	Ratio	Nbre de tour-nées contrôlées	Ratio
Bonne	112	64 %	149	66 %
Moyenne (barquettes, polystyrène)	40	23 %	65	27 %
Mauvaise (Ordures ménagères, déchets souillés…)	22	13 %	23	10 %

En 2021, 14 674.60 tonnes de déchets ont été collectées pour être apportées dans les Centres de Tri.

3 073.88 tonnes ont fait l'objet d'un refus de tri, soit 20.94 %

En 2020, 14 696.40 tonnes de déchets ont été collectées pour être apportées dans les Centres de Tri.

2 885.64 tonnes ont fait l'objet d'un refus de tri, soit 19.63 %

L'écart entre le refus de tri et la différence Tonnage collecté - Tonnage valorisé correspond au stock du centre de tri.

- 6.2.3 Performance énergétique du Centre de Valorisation Energétique (CVE)

Formule de Calcul

L'évaluation de la performance énergétique de l'installation est réalisée selon la formule définie par le Bulletin Officiel de Douanes n°6813 du 31 mars 2009, à savoir :

Pe = [(2.6 x Ee.p + 1.1 x Eth.p) – (2, cnad 6 x Ee.a + 1,1 x Eth.a + Ec.a)] / (2.3 x T) x 1.089

Où :

Pe représente la performance énergétique de l'installation ;

Ee.p représente l'électricité produite par l'installation (Mwh/an) ;

Eth.p représente la chaleur produite par l'installation (MWh/an) ;

Eth.a représente l'énergie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an) ;

Ec.a représente l'énergie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation, cette énergie pouvant être issue de la combustion du gaz, du fuel ou de tout autre combustible (MWh/an) ;

Ee.a étant l'énergie électrique externe achetée par l'installation (Mwh/an) ;

2.3 étant un facteur multiplicatif intégrant un PCI générique des déchets de 2044 th/t ;

- **T** représente le tonnage de déchets réceptionnés dans l'année ;

1.089 : facteur de correction climatique ajouté par décret 2017 et changement de l'objectif à atteindre (passage de 60 à 65 %).

Critères Retenus

A partir des caractéristiques techniques de l'installation, les critères suivants ont été retenus pour le calcul de la performance énergétique :

Ee.p : l'électricité produite par le GTA ;

Eth.p : la chaleur produite pour :

- Fourniture de vapeur surchauffée à CRODA
- Alimentation réchauffeur d'air de combustion four n°2 (1,5t/h) ;
- Alimentation réchauffeur d'air de combustion four n°3 (2,0t/h) ;

Eth.a : sans objet sur le CVE ;

Ec.a : l'achat d'énergie thermique (Gaz) pour les brûleurs ;

Ee.a : l'achat d'énergie électrique pour l'installation ;

Par ailleurs, les données utilisées pour le calcul de la chaleur produite se trouvent ci-dessous.

	Fourniture CRODA	Réchauffeur d'air
Enthalpie de la Vapeur	2 805,50 kJ/kg	2 805,50 kJ/kg
Enthalpie des condensats	250,91 kJ/kg	250,91 kJ/kg
Enthalpie « retenue »	**2 554,59 kJ/kg**	**2 554,59 kJ/kg**

Résultats

Les résultats du calcul de la performance énergétique sont les suivants :

	Unité	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnage traité	t	83 831	85 727	83 831	88 132	89 878
FQT1 Bâche alimentaire (soutirage)	MWh	4 600	1 804	1 453	17 136	17 861
FQT2: Bâche alimentaire	MWh	15 656	16 647	17 409	1 933	1 466
FQT3: Réchauffeur d'air L2	MWh	5 574	4 264	4 259	4 271	2 818
FQT4: Réchauffeur d'air L3	MWh			7 559	6 854	7 158
FQT5: Vapeur CRODA	MWh	35 566	34 879	39 074	38 578	43 022
FQT6: GMSV	MWh	2 011	2 782	2 614	2 631	2 659
FQT7: Brut GTA: production électrique	MWh	20 419	20 269	21 720	20	21 785
FQT8 BP4	MWh		2 965	1 188	845	3 526
Ee.a: énergie électrique externe	MWh	1 032	1 110	840	3 669	743
Eth.a: énergie thermique externe	MWh	0	0	0	890	
Ec.a: énergie combustible externe	MWh	3 798	2 615	2 074	2 427	2 772
Pe: performance énergétique	**%**	**68,76**	**69,79**	**72,03**	**70,93**	**72,84%**

En 2021, la performance énergétique de l'installation est de 72.84% . Ce résultat s'explique par :

- Une très bonne disponibilité du four 3
- Une bonne production de l'électricité
- Une augmentation du tonnage réceptionné et du gaz consommé (le four 2 a plus tourné qu'en 2019)

En 2021, la consommation de l'énergie de CRODA a dépassé les 40 000 MWh.

Chapitre 7

Impact environnemental et sanitaire

Consommations de carburant des véhicules de collecte et de transport des déchets en 2021

	Nbre camions	Kms parcourus	Volume gazole en litres
Collecte des déchets en PAP	62	1 243 694	799 215
Transport déchets déchetteries et verre en AV	17	631 901	265 471
TOTAL	**79**	**1 875 595**	**1 064 686**

En 2021, la distance moyenne parcourue a été de:

- 20 059 kms /camion pour les Bennes à Ordures Ménagères (BOM) - 19 726 kms en 2020
- 37 170 kms/camion pour les camions de transport des déchets issus des déchetteries et des Points d'Apport Volontaire - 35 811 km en 2020

La consommation moyenne des véhicules en 2021 a été de :

- 64.26 litres/100 kms pour les Bennes à Ordures Ménagères (BOM) de collecte - 64.10 L/100 en 2020
- 42.01 litres/100 kms pour les camions de transport des déchets issus des déchetteries et PAV - 40.31L/100 en 2020

Emissions de CO2 liées à la collecte

	Volume carburant en litres	Type carburant	Emissions CO2 en TéqCO2*/an
Collecte des déchets en porte à porte	2021 : 799 215 2020 : 783 998	- Gazole B30 (avec 30% diester pour la cuve située au Centre technique d'Annezin). - B100 « utile de friture pour 2 BOM - Gazole blanc pour l''antenne d'Isbergues	2021 : 2 280 2020 : 2 273
Transport déchets déchetteries et PAV	2021 : 265 471 2020 : 230 964	Gazole B30 (avec 30% diester) Pour les véhicules effectuant le plein au CT d'Annezin Gazole normal pour les véhicules effectuant le plein à l'antenne d'Isbergues.	2021 : 772 2020 : 669
TOTAL 2021 **TOTAL 2020**	**1 064 686** **1 014 962**		**3 053** **2 942**

En 2021, la régie de collecte des déchets a émis 3 053 TéqCO2*.

(2 942 TéqCO2 en 2020)

* **TéqCO2** est l'unité correspondant à 1 tonne équivalent CO2 : 1 TeqCO2 représente un ensemble de gaz à effet de serre ayant le même effet sur le climat qu'une tonne de dioxyde de carbone.

Chapitre 8

L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

8.1 Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire

Le service Collecte des déchets:

En 2021, le service "Collecte des déchets" est composé de 2 responsables et 5 agents administratif.
Pour la collecte en porte à porte des Ordures Ménagères et la collecte sélective :

- 7 chefs d'équipes
- 178 chauffeurs et ripeurs.
- 4 agents dans l'équipe de lavage,
- 4 agents attachés à la maintenance des bacs

Pour la collecte des déchets verts, l'effectif se compose de 54 agents, dont 26 titulaires et 28 saisonniers.
L'équipe des ambassadeurs du tri est composée d'une coordonnatrice et de 5 ambassadeurs.
Pour les déchetteries et autres services :

- 1 responsable
- 2 chefs d'équipes
- 1 agents dédié au rendez vous de la collecte de l'amiante
- 32 agents de déchetteries,
- 13 chauffeurs de bennes provenant des déchetteries et de la collecte des conteneurs à verre,
- 1 agent de la plateforme de déchets verts,
- 5 agents dédiés au nettoyage des abords des conteneurs à verre

Pour l'entretien des véhicules :

- 1 responsable du garage mécanique
- 1 adjoint au chef d'atelier
- 9 mécaniciens
- 1 apprenti mécanicien
- 1 magasinier
- 1 pompiste
- 1 agent d'entretien

Le service collecte des déchets compte donc 302 agents titulaires et 28 saisonniers

Le service Prévention des Déchets est composé de 4 personnes :

- 1 coordonnatrice,
- 3 médiateurs.

Une équipe de 19 guides composteurs bénévoles actifs vient en soutien des médiateurs pour les actions de sensibilisation du grand public ou les distributions de composteurs individuels. Par ailleurs, des animatrices Environnement réalisent les animations relatives à la prévention et à la valorisation des déchets auprès des scolaires.

8.2 Indicateurs liés aux accidents sur les installations

- 8.2.1 Taux de fréquence des accidents de travail

Définition du taux de fréquence (TF)= (nb d'accidents avec arrêt / heures travaillées) x 1 000 000

Le taux de fréquence est donc égal au nombre d'accidents par million d'heures travaillées

En 2021, il y a eu 21 **accidents de travail** qui ont fait l'objet d'un arrêt de travail, ce qui représente **1 157 journées de travail** pour la collectivité.

Pour rappel en 2020, il y a eu 14 **accidents de travail** qui ont fait l'objet d'un arrêt de travail, ce qui représente **539 journées de travail** pour la collectivité.

Le taux de fréquence des accidents avec arrêt est donc, en 2021, de 43 (pour rappel il était de 28 en 2020)

- 8.2.2 Taux de gravité des accidents avec arrêt

Définition du taux de gravité (TG) = (nb de journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

Le taux de gravité est donc égal au nombre de journées d'absences par millier d'heures travaillées.

En 2021, le taux de gravité s'est élevé à 2.37 (pour rappel il était de 1.8 en 2020)

Chapitre 9

La concertation et la gouvernance

9.1 Description des moyens d'information et de concertation

Les commissions

- **La Commission Consultative des Services Publics Locaux :**

L'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission consultative des services publics locaux exploités en régie dotée de l'autonomie financière ou dans le cadre d'une convention de gestion déléguée.

Cette commission est présidée par le Président, ou son représentant, et comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations d'usagers des services concernés.

Les membres examinent une fois par an les rapports et documents suivants :
- rapport annuel du délégataire de service public,
- rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères et de prévention des déchets ménagers
- bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La commission consultative des Services Publics Locaux a eu lieu le **13 septembre 2021.**

Les visites d'installations

Chaque année, le service Ambassadeur du Tri organise des visites du Centre de Tri et de la déchetterie de Ruitz pour des groupes sur demande.

Cette visite est offerte, dans le cadre du programme pédagogique de sensibilisation à l'environnement, aux classes de CE2 et aux collèges participant au programme Eco Collège du territoire. En 2021, 30 classes (soit environ 680 élèves) ont pu profiter de ces visites après avoir été sensibilisés en classe lors d'une première intervention par une animatrice.

33 résidents logés par l'association Habitat Insertion ont visité le centre de tri en août 2021. En parallèle, ils ont également bénéficié d'une sensibilisation sur la prévention et réduction des déchets

La sensibilisation au tri

Une sensibilisation au tri auprès de usagers a été effectué par les Ambassadeurs du Tri lors des contrôles en amont de la collecte des déchets recyclables, mais aussi lors des refus de ramassages réalisés par les équipes de collecte . Les amonts de collecte permettent de détecter les erreurs commises par les habitants qui sont alors sensibilisés avec un rappel des règles du tri des déchets, la distribution de guides du tri et de la réglette du tri. En 2021, 37 870 habitations ont été contrôlées (5% d'erreurs graves et 8% d'erreurs légères).

4 866 foyers ont ainsi été sensibilisés suite à leurs erreurs de tri (64 % des foyers ayant commis des erreurs).

Une sensibilisation au tri a également été effectuée, auprès des agents de collecte, car ces agents sont des relais de terrain importants, qu'il est nécessaire de sensibiliser constamment. Ils sont ainsi sensibilisés par les Ambassadeurs du tri par le retour de terrain, suite au refus de ramassage que les équipiers de collecte ont pu réaliser. Ce retour permet de les informer du traitement réalisé par les ambassadeurs du tri et des contrôles effectués au centre de tri au moment du vidage des bennes.

25 contrôles au centre de tri de Ruitz ont été réalisés en 2021, ce qui a permis de sensibiliser 130 chauffeurs et ripeurs. Par ailleurs, en 2021 les équipes de collecte ont refusé 1 464 bacs. 803 foyers ont été sensibilisés à nouveau aux consignes de tri, soit un taux de traitement de 55%.

100 % AGGLO

Edité chaque mois à 115 000 exemplaires, 100 % AGGLO a tenue informé les usagers en 2021 concernant des événements, des projets et des actions de la collectivité.

Je viens d'emménager sur le territoire. Comment puis-je connaître mes jours de collecte des déchets ?

Avant tout, la Communauté d'Agglomération vous souhaite la bienvenue sur le territoire ! Chaque jour, la collectivité assure un service de collecte des déchets avec plus de 75 camions qui sillonnent les routes et les rues des 100 communes du territoire. La collecte en porte à porte concerne les ordures ménagères, les déchets recyclables, le verre (commune de Béthune) et les déchets végétaux. Pour connaître votre jour de collecte, nous vous invitons à utiliser le module de recherche sur notre site internet via le lien suivant : **www.bethunebruay.fr/jours-et-horaires-de-collecte.**

Après avoir précisé votre ville et votre adresse, le module vous indiquera vos dates et horaires de collecte par type de déchets. Ceux-ci peuvent aussi être collectés par apport volontaire. Cela concerne le verre qui est à déposer dans les bacs à verre répartis sur le territoire. Quant aux autres déchets, ils sont à déposer dans l'une des 11 déchetteries communautaires et à la déchetterie gros volumes de Béthune. #

Toutes les informations sur la collecte : www.bethunebruay.fr/collecte-des-dechets

Contact : 03 21 57 08 78
collecte@bethunebruay.fr

J'ai de l'amiante chez moi, comment m'en débarrasser ?

L'Agglomération propose un système de collecte de l'amiante chez ses usagers. Ce dispositif se présente sous la forme suivante :

- Un numéro unique pour une prise de rendez-vous : 03 21 57 08 78
- Un agent de l'Agglomération se déplace chez vous pour :
  - Evaluer la quantité de déchets à enlever
  - Etablir un devis
  - Vous déposer des contenants adaptés (big-bags)
  - Vous informer sur les précautions à prendre pour manipuler les déchets amiantés
  - Vérifier l'accessibilité du camion pour l'enlèvement.

Après ce rendez-vous, l'agent en fixera un second pour qu'un camion puisse venir collecter les big-bags remplis d'amiante. Ce service est proposé au prix de 30 € le big-bag collecté. #

VOS QUESTIONS... NOS RÉPONSES

Vous avez une question à l'Agglo ? Cette rubrique est la vôtre !

ENVIRONNEMENT

Objectif : tendre vers le zéro-déchet

L'Agglo met en œuvre un plan d'action pour réduire, mieux trier et valoriser les déchets à l'échelle du territoire, afin de limiter l'impact sur l'environnement.

C'est bien connu, et c'est l'affaire de tous : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! Le cercle vertueux veut que le citoyen consomme mieux et jette moins. L'Agglo se charge de collecter et de traiter les déchets à l'échelle du territoire. De la lutte contre le gaspillage à l'incitation au compostage, elle agit en faveur de la protection de l'environnement en promouvant la prévention, le réemploi et la réparation, ainsi que la valorisation du déchet.

Nos objectifs communs

1. Diminuer la quantité de déchets produits
2. Recycler et valoriser davantage les déchets
3. Ne plus rien enfouir en décharge
4. Harmoniser les modes de collecte sur l'ensemble du territoire
5. Accompagner les communes dans leur lutte contre les dépôts sauvages
6. Favoriser l'implantation d'entreprises engagées dans les domaines du recyclage, du réemploi et de l'économie circulaire.

De nouveaux équipements prévus

Pour réussir cette ambition collective, le territoire doit se doter d'outils modernes et performants.

- Chaque habitant doit avoir accès à une déchetterie près de chez lui. Les 11 déchetteries actuelles de l'Agglo seront modernisées, et de nouvelles seront construites.
- En partenariat avec des intercommunalités voisines, la Communauté d'agglomération travaille sur la réalisation d'un nouveau centre de tri, afin d'étendre sa capacité de triage – notamment pour les plastiques.
- Le Centre de valorisation énergétique (CVE) de Labeuvrière doit être reconstruit d'ici 2026. Les élus ont donné le feu vert en conseil communautaire le 19 octobre. Objectif : produire plus d'énergie verte (électricité, chaleur, etc) grâce à la valorisation des déchets. #

À NOTER

Afin de faciliter et de sécuriser le travail des agents de collecte et de rendre les trottoirs plus propres, l'Agglo poursuit la distribution de bacs de collecte des déchets verts : 70 communes en sont déjà équipées ; 28 autres, situées à l'est du territoire, le seront entre novembre et avril ; Béthune et Bruay-La-Buissière le seront en 2023. La collecte des déchets verts en porte-à-porte s'arrête le 19 novembre 2021 et reprend en avril 2022. #

Toutes les infos sur www.bethunebruay.fr

En 2019, **185 000** T de déchets ont été produites sur le territoire : **56 000 T** ont été recyclées, **38 000 T** ont été compostées, **82 000 T** ont servi à la valorisation énergétique, et **9 000 T** ont été enfouies en décharge.

Chaque habitant de l'Agglo a produit en moyenne **659 KG** de déchets.

Le coût moyen de la collecte à la charge de l'Agglo s'élève à **91 EUROS** par habitant.

Depuis 2010, la quantité de déchets produits sur le territoire est de **-7 %**. Objectif : faire aussi bien d'ici 2030 !

PAROLE D'ELU

Pierre-Emmanuel Gibson,
Conseiller délégué en charge de la collecte et de la valorisation des déchets et des équipements communautaires associés

Dans le contexte actuel (changement climatique, pénurie de matières premières, surexploitation des ressources de la planète), il faut absolument changer nos pratiques et avoir comme ambition de tendre vers le zéro-déchet. Nous avons besoin de tout le monde, chaque geste compte : composter, mettre le verre dans les colonnes, déposer les encombrants en déchetterie, glisser le bon déchet dans la bonne poubelle, etc. Il faut réduire nos déchets, réutiliser ce qui peut l'être, bien trier, valoriser, arrêter de mettre en décharge. Ensemble c'est possible ! #

L'Agglo récompensée

L'Agglo a obtenu par la Mutuelle nationale territoriale (MNT) le prix « Santé mieux-être au travail » de la Fonction publique territoriale, catégorie 'santé au travail et pratiques innovantes', pour sa gestion des déchets amiantés.

ÉCONOMIE
L'Agglo soutient les projets innovants

ENVIRONNEMENT
La nouvelle vie de la Vallée Carteau

ALIMENTATION
Un défi pour apprendre à mieux consommer

Quels sont les plastiques que je peux mettre dans ma poubelle jaune ?

Vous pouvez glisser dans votre bac de collecte au couvercle jaune tous les flacons et toutes les bouteilles en plastique (lessive, eau plate et gazeuse, jus de fruit, lait, shampooing, etc.), ainsi que les films plastique (par exemple ceux autour des packs d'eau et de lait, ou les sachets). Vous n'avez pas besoin de laver les bouteilles et flacons, l'important est qu'ils soient vides.

Sur notre territoire, tous les types de bouteilles et flacons sont recyclables : les PET (polyéthylène téréphtalate) clair et foncé, comme les PEHD (polyéthylène haute densité). Ne mettez pas dans votre poubelle jaune les barquettes et pots en plastique (yaourts, crème fraîche, etc.). Pour rappel, en plus du plastique, la poubelle jaune sert aussi au papier, au carton et aux emballages en métal. #

Deux camions de collecte de l'Agglo circulent avec de l'huile de friture.

De l'huile de friture comme carburant

Entendez par 'huile de friture' l'huile alimentaire usagée. Collectée auprès des restaurateurs locaux et transformée en biodiesel, elle est actuellement testée comme carburant pour deux des camions collecte de l'Agglo. Un partenariat est lancé en ce sens avec l'entreprise Gecco, spécialisée dans la collecte et le recyclage des huiles alimentaires.

En 2019, une première expérimentation a été menée avec 30 % d'huile de friture régénérée. Cette fois, l'expérience porte sur un biocarburant composé à 100 % d'huile de friture ! Une manière de réduire notre empreinte carbone et de limiter les rejets de gaz à effet de serre.#

Le magazine de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane - **Décembre 2021**

100 % AGGLO

DOSSIER

Économie circulaire : changeons nos comportements !

#10

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane

bethunebruay.fr

L'économie circulaire, c'est quoi ?

Le compostage, c'est de l'économie circulaire !

Composter, c'est contribuer à limiter notre impact sur l'environnement en valorisant nous-mêmes nos déchets. Cela correspond donc à un enjeu d'économie circulaire.

Déchets verts : le déploiement des bacs se poursuit

48 :

90 000 :

140 ou 240 :

26 700 :

3,8 millions d'euros :

À savoir

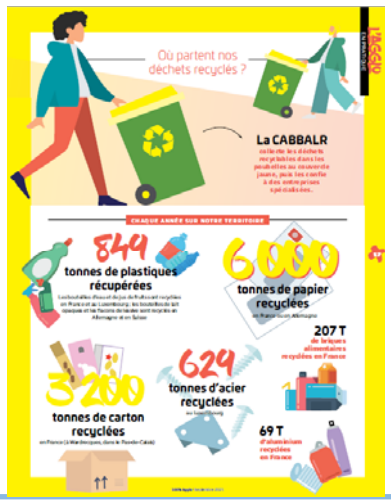

RETOUR EN IMAGES

9.2 Suivi des demandes et des réclamations

Types de réclamations	Nombre de demandes de renseignements et de réclamations reçues
Non collecte des déchets **Demande de renseignements divers (jours de collecte, Enlèvement d'amiante, déchetteries, etc..)** **Demande de bacs roulants**	**2021 : 14 856 + 642 appels suite au démarrage de la mise en place des bacs roulants pour la collecte des déchets verts** **2020 : 11 820 + 3 628 appels suite à la mise en place des bacs roulants pour la collecte des déchets verts**

Les données 2021 et 2020 ont été collectées sur une base reprenant tous les appels réceptionnés au centre technique de collecte d''Annezin.

Partie 2

Les indicateurs économiques et financiers

De quoi parle-t-on?

La gestion des déchets a beaucoup évolué ces dix dernières années (développement des collectes séparées, modernisation et mise aux normes des équipements, nouvelles filières REP, lois Grenelle 1 et 2, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, etc…), ce qui a conduit à des augmentations des coûts, ou tout au moins à une approche économique de la gestion du service public de prévention et des gestion des déchets plus complexe.

Dans ce contexte, les coûts de la gestion des déchets sont devenus une préoccupation pour les collectivités qui s'interrogent sur les évolutions à venir, sur la manière de maîtriser les coûts et sur la façon de les financer.

Chapitre 10

Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

10.1 Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Fréquence	C 1 pour 98 communes C 2 pour Béthune et Lillers (en partie)	1x tous les 14 jours pour 98 communes . 1x par semaine pour Béthune et l'hyper centre de Lillers	1x par semaine pour 65 communes . Du 1er avril au 30 novembre 1 fois par mois du 01 décembre au 30 mars sur 13 communes et sur RDV pour plus d'un m^3 sur 52 autres communes	C1 pour Béthune	———
Collecte et contenants	PAP et apport volontaire 99 communes en bacs roulants. Béthune et l'hyper centre ville reste en sacs	PAP et apport volontaire 99 communes en bacs roulants. Béthune et l'hyper centre ville reste en sacs	PAP en contenant libre pour 65 communes 1m^3 maxi/semaine Bacs roulants pour 35 communes	842 PAV en colonne Contenant libre pour la collecte en porte à porte sur Béthune	12 déchetteries
Transport	Régie + marché de prestation pour l'apport volontaire	Régie + marché de prestation pour l'apport volontaire	Régie	Régie	Régie
Traitement	Valorisation énergétique	Tri	Broyage et valorisation matière (compost)	Valorisation matière, recyclage	Divers traitements Valorisation matière, et différentes filières de recyclage

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITES DE DECHETS COLLECTES PAR LA COLLECTIVITE

RESTITUTION (ménagers et non ménagers, porte à porte et apport volontaire)

Population Desservie (*)	279 917	279 917	279 917	279 917
Tonnage	2021 : 76 057.12 2020 : 75 355.72(1)	2021 : 14 674.60 2020 : 14 706.72[1)]	2021 : 31 896 2020 : 25 001 (Hors déchetteries)	2021 : 10 666 2020 : 10 889
Kg/habitant Agglomération (*)	2021 : 271.71 2020 : 260.79 (1)	2021 : 52.42 2020 : 52.52 (1)	2021 : 113.95 2020 : 89.29	2021 : 38.10 2020 : 38.89

				Tous flux
Population desservie	49 764	279 917	279 917	279 917
Tonnage	2021 : 1 846.54 2020 : 1 595	2021 : 73 187.06 2020 : 55 917	2021 : 943 2020 : 659	2021 : 209 270 2020 : 184 124 (1)
Kg/habitant agglomération	2021 : 37.11 2020 : 32.18	2021 : 259.34 2020 : 199.70	2021 : 3.37 2020 : 2.35	2021 : 778.12 2020 : 675.72 (1)+(2)

Les ration / habitant 2020 ont été effectuée s par rapport à la démographie connue.
Les données démographiques ont été actualisées pour l'année 2021
(1) les chiffres 2020 ont été amandés des tonnages collectés en porte à porte et des tonnage apportés au CVE par les communes, les ration ont été corrigés en conséquence
(2) le ration a été corrigé par rapport à la population desservie par la collecte des encombrants en porte à porte

Chapitre 11

Budget, coût du service et financement

11.1 Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service de collecte des ménagers et assimilées en porte à porte et apport volontaire

Personnels		Dépenses 2021	Dépenses 2020
	Salaires	11 563 846,44 €	11 948 401,00 €
	Vêtements de travail	104 022,41 €	141 834,00 €
	Médecine de travail	37 844,96 €	34 408,00 €
	Formation	14 988,00 €	1 527,00 €
	Sous Total	**11 720 701,81 €**	**12 126 170,00 €**
Pré-collecte			
	gestion des bacs	**782 790,93 €**	**715 108,00 €**
Véhicules			
	Carburants	1 155 934,78 €	996 819,00 €
	Assurances	66 354,00 €	52 520,00 €
	Taxes	178,00 €	15 349,00 €
	Travaux et pièces	949 472,00 €	935 997,00 €
	Atelier mécanique	543 445,70 €	459 249,00 €
	Location Camions, VL et VU	52 577,00 €	99 410,00 €
	Amortissements	1 155 934,78 €	945 550,00 €
	Sous Total	**3 923 896,26 €**	**3 504 894,00 €**
Frais généraux			
	Téléphone	*19 270,14 €*	*17 000,00 €*
	Electricité et chauffage	118 141,00 €	118 552,00 €
	Eau	4 997,00 €	24 300,00 €
	Assurances bâtiments etc.)	8 687,69 €	8 287,00 €
	Entretien Bâtiments	55 318,00 €	47 486,00 €
	Espaces extérieurs	6 650,00 €	8 595,00 €
	Etude	27 877,03 €	13 650,00 €
	Amortissements divers	31 379,00 €	23 005,00 €
	Divers	24 863,00 €	34 910,00 €
	Sous Total	**297 182,86 €**	**295 785,00 €**
coût de collecte des PAV		**193 687,00 €**	**159 157,00 €**
Dépenses Collecte		**16 918 258,85 €**	**16 801 114,00 €**

11.2 Le montant annuel TTC global des dépenses liées au traitement des déchets ménagers et assimilés

	Dépenses 2021	Dépenses 2020
CVE (tous apports PAP et AV)	7 220 761,00 €	6 939 787,00 €
Centre de Tri	2 843 128,00 €	2 951 379,00 €
Centre de stockage	227 046,87 €	170 210,00 €
Déchets verts	1 114 905,97 €	875 641,00 €
Broyage de déchets verts	168 562,68 €	146 977,00 €
TGAP CVE	972 977,00 €	534 724,00 €
Taxe foncière	86 720,00 €	89 484,00 €
TOTAL Traitement	**12 634 101,51 €**	**11 708 202,00 €**

11.3 Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement des déchetteries et des collectes en apport volontaire (verre)

Personnels		Dépenses 2021	Dépenses 2020
	Salaires	2 935 993,73 €	2 899 235,00 €
	Vêtements de travail	24 130,59 €	32 901,00 €
	Médecine de travail	5 616,00 €	7 040,00 €
	Sous Total	**2 965 740,32 €**	**2 939 176,00 €**
Camions et engins			
	Carburants	361 492,92 €	312 796,00 €
	Assurances	21 145,00 €	8 841,00 €
	Taxes	0,00 €	3 961,00 €
	Location VL, VU et camions	84 483,20 €	85 643,00 €
	Travaux et pièces	286 065,85 €	235 671,00 €
	Atelier mécanique	149 009,30 €	117 748,00 €
	Amortissements camions et PAV	156 518,00 €	142 367,00 €
	Amortissements aménagement et matériels déchetteries	128 930,00 €	93 933,00 €
	Amortissement chargeuse	19 350,00 €	19 350,00 €
	Amortissement PAV	86 300,00 €	0,00 €
	Sous Total	**1 293 294,28 €**	**1 020 310,00 €**
Frais généraux			
	Téléphone	*15 000,00 €*	*15 000,00 €*
	Electricité, eau	38 407,20 €	43 652,00 €
	Assurances bâtiments etc.)	1 489,81 €	1 456,00 €
	Maintenance et Espaces verts	91 065,60 €	0,00 €
	Gardiennage	105 094,00 €	141 487,00 €
	Entretien Bâtiments et VL (patrimoine et moyens généraux) + divers	27 604,41 €	31 575,00 €
	Big Bag	29 869,20 €	16 300,00 €
	Entretien Bâtiments et réseaux	30 283,20 €	110 263,00 €
	Formation	3 078,00 €	7 132,00 €
	Sondes pour les PAV	30 348,00 €	0,00 €
	Divers	14 811,00 €	9 202,00 €
	Etudes	16 208,97 €	0,00 €
	Sous Total	**403 259,39 €**	**376 067,00 €**
TRAITEMENT			
	Centre de stockage	1 449 937,95 €	1 060 587,00 €
	Autres traitements	812 327,44 €	641 246,00 €
	Déchets verts (broyage + traitement)	606 082,42 €	345 181,00 €
	Sous Total	**2 868 347,80 €**	**2 047 014,00 €**
DEPENSES DECHETTERIES		**7 530 641,79 €**	**6 382 567,00 €**

11.3 Les recettes

Ventes des produits		Recettes 2021	Recettes 2020
	Papiers	448 501,04 €	264 133,00 €
	Cartons	472 054,44 €	127 200,00 €
	Plastiques	400 867,67 €	337 245,00 €
	Acier	107 404,00 €	47 400,00 €
	Alu	33 209,00 €	27 886,00 €
	Verre	227 675,00 €	254 278,00 €
	Tetra	1 305,00 €	1 436,00 €
	Ferraille	421 764,00 €	148 748,00 €
	Huiles blanches	3 819,00 €	2 949,00 €
	Batteries	12 712,00 €	5 297,00 €
	Bacs usagés	5 522,00 €	3 113,00 €
	Sous Total	**2 134 833,15 €**	**1 219 685,00 €**
Soutien Eco-organismes			
	CITEO (recyclage et verre)	3 641 533,00 €	3 413 840,00 €
	CITEO « papier »	341 642,00 €	318 120,00 €
	CITEO incinération	76 401,00 €	72 166,00 €
	EcoDDS	21 886,00 €	21 306,00 €
	EcoMobilier	130 410,00 €	107 298,00 €
	Ecosysteme	152 677,00 €	122 624,00 €
	Soutien textile	22 526,00 €	27 781,00 €
	Sous Total	**4 387 075,00 €**	**4 083 135,00 €**
Redevances			
	Accès déchetterie "Gros Volumes" + Déchetterie de Houdain	161 522,00 €	96 604,00 €
	Convention Haverskerque	0,00 €	8 829,00 €
	Recettes Amiante	61 920,00 €	33 000,00 €
	CVE Redevances	0	0
	Redevances Spéciale	1 607 784,00 €	1 634 991,00 €
	Remboursement assurances	24 333,00 €	11 581,00 €
	Vente de composteurs	20 679,00 €	9 965,00 €
	Sous Total	**1 876 238,00 €**	**1 794 970,00 €**
TOTAL DES RE-CETTES		**8 398 146 €**	**7 097 790 €**

Chapitre 12

Structure du coût

Coût aidé du Service Collecte et Traitement des Déchets ménagers et assimilés

TOTAL DES DEPENSES EN 2021	37 083 002 €
TOTAL DES RECETTES EN 2021	8 398 146 €
COUT NET	28 684 586 €

Soit **102.48 € par habitant** pour l'année 2021

et

137.46 € la tonne de déchets ménagers et assimilés prise en charge par la Communauté d'Agglomération

TOTAL DES DEPENSES EN 2020	34 891 883 €
TOTAL DES RECETTES EN 2020	7 097 790 €
COUT NET	27 794 093 €

Soit **99.26 € par habitant** pour l'année 2020

et

150.95 € la tonne de déchets ménagers et assimilés prise en charge par la Communauté d'Agglomération [1]

[1] le calcul a été modifié en prenant en compte les tonnages collectés en apport volontaire , en encombrants en porte à porte et ceux déposés par les communes au CVE